

ARRÊTÉ N° 23/02/03

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

GROUPEMENT FORMATION ÉCOLE DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE

OBJET Désignation des examinateurs associés au jury du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2023

La présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu le décret n° 2022-557 du 14 avril 2022 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté modifié n° 22/04/01 du 13 avril 2022 portant ouverture du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels, session 2023 ;
- Vu l'arrêté n°22/12/02 du 7 décembre 2022 portant désignation des membres du jury du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels, session 2023 ;
- Vu l'arrêté n°23/01/30 du 18 janvier 2023 portant désignation des correcteurs des épreuves écrites du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels, session 2023 ;
- Vu la convention de mise à disposition de moyens humains, techniques et logistiques conclue entre le SDMIS et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) et confiant à ce dernier l'organisation du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels session 2023;
- Vu les conventions de mutualisation conclues entre le SDMIS et les SDIS de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de la Savoie et de la Haute-Savoie;
- Vu la délibération n° D/22-03/05 du conseil d'administration du service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) en date du 18 mars 2022 relative à l'organisation d'un concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023 ;

- Vu la délibération n° 2022-15 du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 21 mars 2022 relative à l'organisation du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels session 2023 ;
- Considérant qu'il convient de désigner d'une part, les examinateurs associés au jury pour conduire l'épreuve orale d'admission, et d'autre part, des examinateurs suppléants pouvant être amenés à remplacer des membres du jury ou des examinateurs défaillants ou empêchés;

ARRÊTE

Article 1

La liste des examinateurs associés au jury pour l'épreuve orale d'admission du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2023 est composée comme suit :

Collège des élus				
Monsieur	CHAMPALE	Aymeric	Maire	Ville de Poule-les-Écharmeaux (69)
Madame	DUMAS	Françoise	Conseillère municipale	Ville de Chaponost (69)
Monsieur	FORNELLI	Marc	Adjoint au maire	Ville de Rillieux-la-Pape (69)
Madame	HULAIN	Pascale	Adjointe au maire	Ville de Saint Just-Saint Rambert (42)
Madame	KUDIN	Joséphine	Adjointe au maire	Ville de La Ravoire (73)
Madame	SABELLICO	Carine	Adjointe au maire	Ville de Chaponnay (69)

Collège de	es personnalités	qualifiées		
Monsieur	ALGOET	Steeve	Lieutenant de 2ème classe	SDIS 15
Madame	CHARLIN	Pauline	Lieutenant de 1ère classe	SDIS 73
Monsieur	DEGORE	Stefen	Capitaine	SDIS 38
Madame	DE WREEDE	Julie	Lieutenant de 1ère classe	SDIS 74
Madame	MULLER	Marine	Lieutenant de 1ère classe	SDMIS
Monsieur	SEBBANE	Anthony	Capitaine	SDMIS

Collège des fonctionnaires territoriaux					
Monsieur	BACHEKOUR	Mourad	Adjudant-chef	SDIS 42	
Monsieur	BERGER	Jérôme	Adjudant-chef	SDIS 01	
Monsieur	BOUVERAT	Franck	Adjudant-chef	SDIS 74	
Monsieur	GORBATCHEW	Alexandre	Adjudant-chef	SDIS 38	
Monsieur	JAMON	Benoît	Adjudant-chef	SDIS 43	
Monsieur	PEYRARD	Sébastien	Adjudant	SDIS 07	

Ces examinateurs associés participeront aux délibérations du jury, avec voix consultative, pour l'attribution des notes se rapportant aux épreuves qu'ils ont évaluées.

Page 3/4 Article 2

La liste des examinateurs suppléants de l'épreuve orale d'admission du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2023, est établie comme suit :

Collège des élus				
Madame	BROYER	Sylvie	Conseillère municipale	Ville de Soucieu-en-Jarrest (69)
Madame	CHADIER	Béatrice	Adjointe au maire	Commune de Joux (69)
Monsieur	COTTAZ	Jean-Pierre	Conseiller municipal	Ville de Beynost (01)
Monsieur	FARNOS	René	Conseiller municipal	Ville de Feyzin (69)
Monsieur	JASSERAND	Yves	Adjoint au maire	Ville de Marcy-l'Étoile (69)
Madame	LAFOND	Peggy	Conseillère municipale	Commune de Gleizé (69)
Madame	LUTZ	Sophie	Adjointe au maire	Ville de Villefranche-sur-Saône (69), Vice-présidente du cdg69
Monsieur	MIRABEL	Pierre	Adjoint au Maire	Ville de Solaize (69)
Madame	MURIGNEUX	Claudie	Conseillère municipale	Ville de Saint-Symphorien-sur-Coise (69)
Madame	RIONDET	Odile	Adjointe au maire	Ville de Solaize (69)
Monsieur	SERVE	Hervé	Conseiller municipal	Commune de Maclas (42)

Collège des personnalités qualifiées				
Madame	BALDACCHINO	Audrey	Capitaine	SDMIS
Monsieur	BENOIT	Sébastien	Lieutenant de 1ère classe	SDIS 74
Monsieur	DEGRAIX	Lilian	Lieutenant de 1ère classe	SDIS 03
Madame	FOURNEL	Sandra	Capitaine	SDIS 42
Madame	GRANDPIERRE	Émilie	Capitaine	SDIS 26
Madame	MAUREL	Adeline	Capitaine	SDIS 38
Monsieur	MICHAUD	Stéphane	Lieutenant hors classe	SDIS 42
Monsieur	PEREZ	Éric	Commandant	SDIS 43
Monsieur	RESENDE	Joaquim	Lieutenant de 2ème classe	SDIS 38
Monsieur	TRUBLET	Michael	Commandant	SDIS 73

Collège des fonctionnaires territoriaux				
Monsieur	BARDON	Laurent	Adjudant	SDIS 38
Monsieur	BRECHET	Guillaume	Adjudant-chef	SDIS 63
Monsieur	BURY	Nicolas	Adjudant-chef	SDMIS
Monsieur	DESSAIGNES	Florent	Adjudant-chef	SDIS 15
Monsieur	GALIMI	Loïc	Adjudant-chef	SDIS 74
Monsieur	JACQUET	Jean-René	Adjudant	SDMIS
Monsieur	MANIN	Fabrice	Adjudant	SDIS 38
Monsieur	MASSON	Sylvain	Adjudant-chef	SDIS 42
Monsieur	REBENDENNE	Stéphane	Adjudant-chef	SDIS 07
Monsieur	TISSERON	Christophe	Adjudant-chef	SDIS 26

Page 4/4 Article 3

Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur les sites www.cdg69.fr ou https://www.cdg-aura.fr et https://www.sdmis.fr, et affiché dans les locaux du SDMIS.

Fait à Lyon, Le 15 MARS 2023

La Présidente,

Zémorda KHELIFI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la présidente du conseil d'administration du SDMIS dans les deux mois suivant sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr